



Municipalité de Chesterville  
486 rue de l'Accueil  
Chesterville (Québec)  
G0P 1J0

---

**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC  
(ENTRÉE EN VIGUEUR)  
Règlement 145-2 N.S.**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 145-2 N.S. modifiant le règlement de zonage numéro 145 N.S. concernant la grille des usages et normes de la zone C1 et diverses dispositions.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal de la susdite municipalité.

DONNÉ À Chesterville, ce 28 février 2023.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale de la municipalité de Chesterville, demeurant à Chesterville, certifie sous déclaration solennelle avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 28<sup>e</sup> jour de février 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 28 février 2023.

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière